

COMMUNE DE FRIAUCOURT

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2015  
COMPTE RENDU

**Date de convocation :** 20 JUILLET 2015

**Conseillers présents:** Mrs DEPOILLY Guy, CROIZE Gilles, DELRUE Jean-Michel, LEBOURG Gérard, PION Gérard, Mmes BOCLET Yolande, FEUILLOY Christelle, BAYART Marie-Françoise, PARIS Chantal

soit 9 / 15

**Etaient absents excusés avec procuration :**

Mme Stéphanie DUBOIS donne pouvoir à Mme Yolande BOCLET

Mme Jessica GOULAS donne pouvoir à Mme FEUILLOY Christelle soit 2 / 15

**Absents excusés :** Mrs Daniel KOBSCHE, Dominique CHEVALIER, Mmes Marie-Christine BAYART, Hélène VAND'HUYNSLAGER

Soit 4 / 15

**Secrétaire de séance :** M. DELRUE Jean-Michel

Avant de passer à l'ordre du jour Mr le maire demande au conseil municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour à savoir : Décision Modificative N°1 Budget Assainissement

**ORDRE DU JOUR :**

N° ordre	N° Délibération	Objet
1		Approbation du compte rendu de la séance du 24.04.2015
2	1	Budget camping – Décision modificative N°1
3	2	Budget principal - Décision modificative N° 1
4	3	Autorisation de mouvement budgétaire (compte de provisions)
5	4	Budget assainissement – décision modificative N°1 Point ajouté
6	5	Taxe des terrains constructibles
7	6	Contact Energie Team
8	7	Projet des travaux à l'école
9	8	Communauté de communes Bresle Maritime -- convention pour l'instruction déléguée des demandes d'autorisation d'urbanisme

**1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 AVRIL 2015**

Le conseil municipal à l'unanimité DECIDE d'approuver le compte rendu de la réunion du 24 Avril 2015.

## **2) BUDGET CAMPING : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Suite à la condamnation de la créance Tutélaire et des observations du contrôle de légalité, il est demandé à la commune de modifier les budgets de façon à inscrire la créance et son remboursement sur le budget principal et non pas sur le budget camping.

Considérant les propositions de modification du budget de Monsieur VANHEREN Christophe, comptable de la commune

Après en avoir délibéré il est décidé à l'unanimité de modifier le budget du camping de la façon suivante :

### **SECTION INVESTISSEMENT**

<b><u>SENS</u></b>	<b><u>ARTICLE</u></b>	<b><u>INTITULE</u></b>	<b><u>MOUVEMENT</u></b>
DEPENSE	2764	créances	- 520 000.00
RECETTE	1641	Emprunt	- 400 000.00
DEPENSE	2188	Autres	120 000.00

## **3) BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Suite à la condamnation de la créance Tutélaire et des observations du contrôle de légalité, il est demandé à la commune de modifier les budgets de façon à inscrire la créance et son remboursement sur le budget principal et non pas sur le budget camping.

Considérant les propositions de modification du budget de Monsieur VANHEREN Christophe, comptable de la commune

Après en avoir délibéré il est décidé à l'unanimité de modifier le budget principal de la façon suivante :

### **SECTION FONCTIONNEMENT**

<b><u>SENS</u></b>	<b><u>ARTICLE</u></b>	<b><u>INTITULE</u></b>	<b><u>MOUVEMENT</u></b>
DEPENSE	6718	Autres charges	187 467.00
RECETTE	7875	Repr.sur prov.risque	187 467.00

### **SECTION INVESTISSEMENT**

<b><u>SENS</u></b>	<b><u>ARTICLE</u></b>	<b><u>INTITULE</u></b>	<b><u>MOUVEMENT</u></b>
DEPENSE	2764	Créances	361 000.00
RECETTE	1641	Emprunts	361 000.00

#### **4) BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Afin de permettre de passer les écritures d'amortissements en recette sur le budget assainissement Après en avoir délibéré il est décidé à l'unanimité de modifier le budget assainissement de la façon suivante :

##### **SECTION INVESTISSEMENT**

SENS	ARTICLE	INTITULE	MOUVEMENT
Recette	28156/040	Amortissements	13 510.52
Dépense	020	Dépenses imprévues	3 510.52
Dépense	2156	Matériel	10 000.00

#### **AUTORISATION DE MOUVEMENT BUDGÉTAIRE : BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire explique que Monsieur VANHEREN, comptable, demande au conseil municipal de prendre une délibération l'autorisant à mouvoir le compte 1068 par une écriture comptable: débit du compte 1068 par un crédit du compte 15111 pour 187 467€ au budget principal.

Il est considéré que la commune a provisionné la condamnation pour 187 467€ au compte 15111 les exercices précédents. La reprise de provision permet de financer budgétairement le paiement des intérêts.

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'autoriser le comptable à mouvoir le compte 1068 par une écriture comptable: débit du compte 1068 par un crédit du compte 15111 pour 187 467 € au budget principal.

#### **5) TAXE DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES**

Monsieur le Maire expose l'éventuelle possibilité de surtaxer les terrains constructibles pour inciter les propriétaires à vendre leur terrain à bâtir.

Vu l'article 1396 du code général des impôts,  
Vu l'article 321 H de l'annexe III au code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de majorer la valeur locative cadastrale des terrains constructibles.

Fixe la majoration par mètre carré à 0.50€ sous réserve de l'application d'un plafond calculé par l'administration en fonction des valeurs forfaitaires moyennes par zone indexées chaque année sur l'indice des prix à la consommation hors tabac tel qu'il est estimé dans le rapport économique, social et financier présenté en annexe au projet de loi de finances établi pour cette même année.

#### **6) CONTACT ENERGIE TEAM**

Monsieur Le Maire présente la société « Energie Team » spécialisée dans l'installation éolienne et propose au Conseil d'implanter une éolienne à 700 m des premières maisons de La Solette. La commune en bénéficierait 8000€ à l'année.

Le conseil municipal approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires avec la Société « Energie Team ».

## 7) PROJET DE TRAVAUX A L'ECOLE

Monsieur le Maire expose les différents travaux à réaliser à l'école primaire, au niveau du préau à savoir : isolation, revêtement, chauffage...

Différents devis ont été demandés à des entreprises locales.

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'approuver le projet des travaux de l'école et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions.

## 8) COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESLE MARITIME : convention pour l'instruction déléguée des demandes d'autorisation d'urbanisme

Monsieur le Maire explique avoir reçu de la Communauté de Communes la convention suite au conseil communautaire du 16 juin dernier, qui a décidé de la prise de compétence « Application du Droit des Sols : Instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme à l'exception des certificats d'urbanisme » par la communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Dans cette attente, il a été validé une phase transitoire du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 décembre 2015, période durant laquelle la Communauté de Communes assure par voie de convention l'instruction pour le compte des communes.

Mr le Maire rappelle que la convention qui lie la commune avec la DDTM a pris fin au 1<sup>er</sup> juillet 2015. La phase transitoire du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 décembre 2015 est sans participation de la commune- Les permis de construire et les déclarations préalables seront instruits par la Communauté de Communes Bresle Maritime par Madame BRIERE, agent de la commune du Tréport qui est service instructeur-

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'instruction déléguée des demandes d'autorisations d'urbanisme .Le conseil municipal après en avoir délibéré et n'étant pas favorable il DECIDE de ne pas autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Bresle Maritime pour l'instruction déléguée des demandes d'autorisations d'urbanisme pour la période transitoire du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 décembre 2015.

La séance est levée à 21h35.

A collection of handwritten signatures in blue and black ink, some crossed out with a red line. The signatures include names such as 'Bod', 'Puyaut', 'Puis chut', 'Fouché', 'Vand. Puyastay', and 'Pion'.